

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 156

présenté par

Mme Anthoine, M. Brigand, M. Viry, M. Neuder, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Bony,
Mme Valentin, M. Ray et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 23

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« II. – Le 2° du I entre en vigueur pour les étudiants qui commencent le troisième cycle de médecine lors de la rentrée de l'année universitaire 2023. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Vise notamment à corriger une erreur de référence et à améliorer la rédaction de l'alinéa.

Vraisemblablement, la main du Gouvernement a tremblé lorsqu'il s'est agi de rédiger la disposition prévoyant l'ajout d'une quatrième année d'internat dans le cadre du troisième cycle de médecine générale.